

## PROCES-VERBAL

Conseil municipal du 29 octobre 2018

### Présents :

|           |             |              |                      |                |           |
|-----------|-------------|--------------|----------------------|----------------|-----------|
| C. RICHEL | R. MITHIEUX | C. LAMY      | G. VAUSSENAT         |                | J. ROL    |
|           |             | C. QUOBEX    | G. DARVES-BLANC      | M. R. CHEMINAL |           |
| H. COCHET | S. NEGRELLO |              | C. MERMILLOD-BLONDIN | F. MEYRIEUX    | V. HACHET |
| C. DANEL  | A. POËNSIN  | M.C. LATHOUD | O. GRUMEL            | L. MOLIN       |           |

### Absents représentés :

Madame Fabienne PACCOUD donne pouvoir à Madame Jacqueline ROL.

Monsieur Laurent CLARET donne pouvoir à Monsieur Gilles VAUSSENAT.

Madame Danielle ROMAGNOLI donne pouvoir à Madame Geneviève DARVES-BLANC.

Madame Bernadette FORTIN donne pouvoir à Monsieur Roland MITHIEUX.

Monsieur Jean-Philippe PERRIN donne pouvoir à Monsieur Frédéric MEYRIEUX.

Monsieur Alain POËNSIN a été désigné secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### 1) Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 7 septembre 2018

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### 2) Régularisation foncière – Chemin de la Colombe

Madame Jacqueline ROL rappelle la délibération du 25 septembre 2001, qui approuvait une cession gratuite de terrain à la Commune prescrite par le permis de construire n°73 225 01 G 1016.

Après vérification auprès des services du Cadastre, il apparaît que l'acte correspondant n'a jamais été régularisé et que la parcelle correspondante, cadastrée section AA n° 121, d'une superficie de 323 m<sup>2</sup>, apparaît toujours comme étant la propriété de Monsieur Pierre COCHET, domicilié 43 chemin de la Colombe.

Contacté, Monsieur Pierre COCHET est disposé à régulariser la situation.

Madame Jacqueline ROL propose au Conseil municipal que cette régularisation foncière intervienne sous la forme d'un acte en la forme administrative reçu par Monsieur le Maire et que Monsieur Roland MITHIEUX, Premier Adjoint au Maire, soit autorisé à signer l'acte au nom de la Commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de régulariser l'acquisition par la Commune auprès de Monsieur Pierre COCHET de la parcelle cadastrée section AA n° 121, d'une superficie de 323 m<sup>2</sup>, à titre gratuit, sous la forme d'un acte en la forme administrative reçu par Monsieur le Maire, et désigne Monsieur Roland MITHIEUX, Premier Adjoint au Maire, pour représenter la Commune à l'acte.

### 3) Service périscolaire – Convention d'accueil de bénévoles.

Madame Camille LAMY informe que des particuliers se sont proposés pour faire profiter le service périscolaire de leurs compétences. Elle précise qu'il est possible que des particuliers apportent leur concours aux collectivités territoriales, dans un cadre normal lors de diverses activités. Ces personnes choisies par la collectivité, ont alors le statut de collaborateur occasionnel du service public.

Le collaborateur occasionnel apporte une contribution effective à un service public dans un but d'intérêt général soit conjointement avec des agents publics, soit sous leur direction, en renfort ou par substitution à un agent public. Il agit de façon temporaire et gratuite pour le compte de la collectivité avec laquelle il n'a pas de lien direct de subordination. Les personnes bénévoles qui participent ponctuellement à l'encadrement des activités périscolaires peuvent être prises en compte dans le calcul des taux d'encadrement dans le cadre d'un accueil de loisir sans hébergement (ALSH) si cela est prévu dans le PEdT (article 2, I du décret 2013-707 du 2 août 2013).

La couverture multirisque de la Commune permet de couvrir les dommages subis ou causés par le bénévole à l'occasion d'une mission de service public. Le collaborateur bénévole justifiera quant à lui de la souscription d'une garantie de responsabilité civile. La Commune vérifiera le bulletin n°2 du casier judiciaire et le casier FIJAIS, puis établira une convention d'accueil.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le principe du recours à des collaborateurs occasionnels bénévoles pour les activités du service périscolaire et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

### 4) Autorisation de signature du Contrat Enfance Jeunesse 2018 - 2021.

Madame Camille LAMY rappelle au Conseil municipal que le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) par périodes de 4 ans encadre la mise en œuvre de la politique enfance et jeunesse mise en œuvre par le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Enfance, Jeunesse et Arts Vivants » du Canton de La Ravoire (SIVU EJAV) et de la politique petite enfance mise en œuvre par la Commune.

Madame Camille LAMY demande au Conseil municipal d'autoriser la poursuite de cette démarche partenariale, à la base des actions mises en œuvre pour la petite enfance sur le territoire communal via la structure multi-accueils Les Petits Couardans et le Relais Assistantes Maternelles.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse 2018 - 2021.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

- DIA : Monsieur le Maire indique que la Commune n'a pas fait valoir son droit de préemption dans le cadre des transactions notifiées depuis la dernière séance du Conseil.
- Décisions prises par délégation :
  - Occupations privatives du domaine public : Monsieur le Maire informe qu'il a fixé les tarifs d'occupation du domaine public, après avis de la Commission des finances, à 1€/j/m<sup>2</sup> à compter du 8<sup>ème</sup> jour d'occupation. L'arrêté du 29 octobre 2018 prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2019.
  - Renouvellement de la convention pour l'utilisation des vestiaires et du terrain de football d'Apremont : Monsieur le Maire informe qu'il a signé le 18 septembre 2018 le renouvellement de la convention pour l'année 2018/2019.
  - Protection fonctionnelle : Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2018-26 du 18 mai 2018 par laquelle le Conseil municipal avait octroyé le bénéfice de la protection fonctionnelle à l'un de ses agents. Il indique que la totalité des sommes avancées à l'agent par la Commune a été recouvrée auprès du redevable.

- Demandes de subventions au Conseil départemental : Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2017-51 du 13 octobre 2017 par laquelle le Conseil municipal avait sollicité l'aide du Conseil départemental au titre du Fonds Départemental d'Équipement des Communes pour différents projets. Il indique que la Commission permanente a alloué :
  - 43 152,00 € pour la réfection de la toiture du centre socioculturel,
  - 30 000,00 € pour l'aménagement d'un appartement dans la Mairie,
  - 29 841,00 € pour la réfection de la toiture de la bibliothèque.
- Evolution du SIVU des Blés d'Or : En présence d'une importante délégation de personnes soutenant l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, Monsieur Roland MITHIEUX fait état de l'avancement du dossier. Il rappelle que la proposition formulée par le Conseil municipal de reprise de l'EHPAD par le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Baldoph n'a pas recueilli l'unanimité des communes membres du SIVU. Une proposition de reprise de l'EHPAD par le CCAS de Barberaz, en totalité et sans l'engagement solidaire des communes du SIVU, est à l'étude mais reste à valider par le Conseil municipal de Barberaz et le Conseil d'administration du CCAS de Barberaz d'ici la fin du mois de novembre. La reprise de l'EHPAD par une autre structure publique est possible en cas d'échec de la reprise par le CCAS de Barberaz. Les conseils municipaux seront interrogés pour décider de la dissolution du SIVU. L'année 2019 permettra le transfert réel de la gestion à la structure publique retenue et les opérations comptables correspondantes.

Monsieur Gilles VAUSSENAT, Président du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des Blés d'Or prend la parole pour indiquer qu'il réunira le conseil syndical le 8 novembre prochain avec à l'ordre du jour un vote sur la décision de principe de la reprise de l'établissement par le CCAS de Barberaz.

- Commémoration des 100 ans de l'Armistice : Monsieur Valentin HACHET indique que les enfants du service périscolaire ont réalisé un film qui sera diffusé lors de la cérémonie du 11 novembre. Il rappelle le programme :
  - Rassemblement au Monument aux Morts à 11h
  - Sonnerie des cloches
  - Commémoration
  - Projection du film
  - Exposition d'objets divers souvenirs de la guerre de 14/18
  - Vin d'honneur
- Réunions publiques PADD du SCOT : Madame Jacqueline ROL indique que des réunions de concertation sont organisées pour échanger, débattre et recueillir les avis de la population sur les orientations retenues dans le projet d'aménagement et de développement durable du SCoT Métropole SAVOIE :
  - Lundi 12 novembre à 18h30 à Drumettaz-Clarafond,
  - Lundi 19 novembre à 18h30 à Saint-Alban-Leyse,
  - Lundi 26 novembre à 18h30 à Montmélian.
- Prochain conseil : Vendredi 30 novembre à 19h.